

L'an mil huit cent soixante douze, le premier Décembre, le Maire de la Commune de Combiers, a réuni M. M. Forestas Charles, Mathias Driot, Chevrin Jean et Dénica, afin de désigner par le sort ceux de M. M. les souscripteurs qui ont prêté à la commune suivant délibération du Conseil municipal en date du neuf novembre mil huit cent soixante dix, le proqu des annuités qui doivent être échues à chaque des intéressés

En est résulté ce qui suit:

4^e annie
1872

M. Dénica Jean-Jean souscripteur, porteur de cinq premiers billets dont la première annuité sera remboursée de cinquante francs et intérêt y correspondant échus du cinq novembre dernier, ainsi que s'adonne

Desgranges pour la première année la somme de cent francs
et les intérêts y correspondant.

Pour la seconde année en 1873 M. Forestas ^{Charles} a été souscripteur
sera payé de la somme de deux cents francs, avec intérêts y correspondant,
M^{me} Desgranges déjà nommée sera payée d'une somme de cent
francs, avec intérêts y correspondant, et M. Derix déjà nommé sera
payé de la somme de quatre cents francs avec les intérêts y correspondant.

Et la troisième année, en 1874, Monsieur Forestas déjà
nommé la somme de trois cents francs avec les intérêts y correspondant,
M^{me} Desgranges trois cents francs avec intérêts y correspondant
et M. Derix déjà nommé la somme de deux cents francs avec
intérêts y correspondant.

Fait à la Mairie de Combiens le jour, mois et an susdits
sont les membres présents signés

Nivottromus

Arquier

Beineix père Dorigny

Forestas

Desgranges